— Fig. Rendre plus difficile à supporter, plus pénible, plus douloureux : *N'est-ce pas* AGGRAVER *ses chagrins à pure perte, que de s'ôter le plaisir de les partager avec un ami?* (J.-J. Rouss.) *Les Athéniens furent contraints de supporter des outrages qu'*AGGRAVAIT *le souvenir de tant de glorieux exploits.* (Barthél.) *Après avoir puni les Egyptiens de leur révolte, et follement aggravé le poids de leurs chaînes, faut-il encore* AGGRAVER *leur joug par le mépris?* (Barthél.) *Elle n'*AVAIT *pas* AGGRAVÉ *son mal par d'importuns et inutiles reproches.* (G. Sand.) *Les remèdes vains* AGGRAVENT *le mal qu'ils ont l'air de vouloir guérir.* (Guizot.) *Témoin des misères des peuples, j'éprouve une profonde horreur pour les systèmes politiques qui les* AGGRAVENT *chaque jour.* (Lamenn.)

— Droit can. Fulminer une aggrave.

S'aggraver, v. pr. Devenir plus lourd; s'appesantir : *La main du Seigneur* S'AGGRAVA *sur les Azotiens.* (Volt.) ‖ Devenir plus grave : *Le mal* S'AGGRAVA *rapidement.*

— Fig. Devenir plus pénible, plus douloureux, plus poignant : *Mon infortune* S'EST AGGRAVÉE *par ce malheureux événement.* (Rac.) *En province, une pareille aventure* S'AGGRAVE *par la manière dont elle se raconte.* (Balz.)

— **Antonyme.** Atténuer, diminuer.

AGHA s. m. (a-ga). V. AGA.

AGHALIK s. m. (a-ga-lik — rad. *agha*). Gouvernement d'un agha ou aga. V. AGALIK.

AGHIRLIK s. m. (a-ghir-lik). Présent ou compliment que fait à une parente du Sultan celui à qui elle est accordée en mariage.

AGHLABITE s. m. (a-gla-bi-te). V. AGLABITE.

AGHORI s. m. (a-go-ri). Nom d'une secte ascétique de l'Inde : *Les* AGHORI *adorent le mauvais principe sous les formes les plus hideuses.* (Compl. acad.)

AGI (a-ji) part. pass. du v. Agir. Dans le langage philosophique, Poussé, mis en mouvement : *Toute âme chrétienne est* AGIE. (Boss.) *Un corps est modifié par la seule puissance de Dieu; il n'agit en rien; il est seulement* AGI. (Fén.) ‖ Ne se dit plus.

AGIAU s. m. (*a-ji-ô*). Techn. Sorte de pupitre sur lequel le doreur place le cahier qui contient les feuilles d'or.

— Famil. et au pl. Colifichets de femme, affiquets, bijoux, etc. : *Les* AGIAUX *de la mariée de village.* Inusit. aujourd'hui.

— **Homonyme.** Agio.

AGIDES, l'une des races royales de Sparte, qui descendait d'Agis, fils d'Eurysthène, l'un des Héraclides qui envahirent le Péloponèse dans le XIIe siècle av. J.-C.

AGIEM-CLICH s. m. (a-ji-èmm-klik). Cimeterre ou sabre persan très-courbe.

AGIER (Pierre-Jean), magistrat, né à Paris en 1748, m. en 1823. Il fut successivement député suppléant à la Constituante, membre de la commune, président du tribunal révolutionnaire après le 9 thermidor, enfin juge, puis vice-président de la cour d'appel. Il a laissé des écrits de jurisprudence, des traductions des Prophètes et des Psaumes, etc.

AGILE adj. (a-ji-le — lat. *agilis*, même sens). Qui a une grande facilité à agir, à se mouvoir; vif, souple, dispos : *Un homme vigoureux,* AGILE. *Les Suédois sont bien faits, robustes,* AGILES. (Volt.) *La chèvre est plus forte, plus légère, plus* AGILE *et moins timide que la brebis.* (Buff.)

Légère et court vêtue, elle allait à grands pas,
Ayant mis ce jour-là, pour être plus *agile*,
Cotillon simple et souliers plats.
LA FONTAINE.

‖ S'applique également aux choses : *Pas* AGILE. *Main* AGILE. *Langue très-*AGILE. *Prenez vos plumes sacrées,* AGILES *instruments d'un prompt écrivain.* (Boss.) *Ces insectes se trouvent aux bords des eaux; leur démarche est assez* AGILE, *leur couleur très-brillante.* (Dejean.)

Le lion sort, et vient d'un pas *agile*.
LA FONTAINE.

— Fig. Vif, prompt à comprendre, à saisir : *Voltaire avait l'imagination riche, l'esprit* AGILE. (Joubert.)

— **Antonymes.** Engourdi, lent, lourd, pesant.

AGILEMENT adv. (a-ji-le-man — rad. *agile*). Avec agilité : *Sauter* AGILEMENT. *S'élancer* AGILEMENT *sur un cheval.*

AGILITÉ s. f. (a-ji-li-té — lat. *agilitas*, même sens; de *agilis*, agile). Facilité à se mouvoir, légèreté dans les mouvements, souplesse du corps : *L'*AGILITÉ *d'un cavalier. L'*AGILITÉ *du cerf. Les lièvres ne sauvent leur vie que par leur* AGILITÉ. (Trév.) *Les Basques excellent à un jeu qui demande autant de souplesse que d'*AGILITÉ. (Salvandy.) *Tout ce qu'on sait des Ibères prouve leur* AGILITÉ, *leur dextérité merveilleuses.* (Ampère.) *La vigueur et l'*AGILITÉ *des reptiles sont en raison directe de la hauteur du soleil sur l'horizon.* (Toussenel.) *A l'âge de quatre-vingt-huit ans, l'arlequin Tiberio Fiorelli avait encore une telle* AGILITÉ, *que, dans les scènes de pantomime, il donnait un soufflet avec le pied.* ‖ S'applique à quelques parties du corps et principalement à la main : *Le piano exige surtout l'*AGILITÉ *des doigts.*

. . . . . Je suis vieille, et mes doigts
N'ont plus l'*agilité* qu'ils avaient autrefois.
C. DELAVIGNE.

— Fig. Vivacité, facilité, souplesse : *Catinat avait dans l'esprit une application et une* AGILITÉ *qui le rendaient capable de tout.* (Volt.) *Cela marque l'*AGILITÉ *de l'âme, si cela n'en marque l'étendue.* (La Bruy.)

— Mus. Flexibilité, souplesse, étendue : *L'*AGILITÉ *de la voix. Chanter avec* AGILITÉ.

AGILOLFINGES s. m. pl. (a-ji-lol-fain-je). Hist. Descendants d'Agilolfe, guerrier bavarois ou franc qui, en 533, secoua le joug des Ostrogoths et rendit la Bavière indépendante. Depuis, les Bavarois furent gouvernés par un membre de cette famille. Le dernier des Agilolfinges fut Fassile, gendre de Didier, roi des Lombards. En 788, ayant été vaincu et fait prisonnier par Charlemagne, il fut enfermé dans un couvent, et dès lors la Bavière se vit complétement incorporée à la vaste monarchie des Francs.

AGILULF ou **AGILULPHE** ou **AGILOLF**, duc de Turin et roi des Lombards (590-615). Il fit la guerre avec succès au pape Grégoire le Grand et à l'empereur grec Maurice, avec lequel il conclut la paix en 599. La guerre ayant éclaté de nouveau par l'inobservation du traité de la part de l'empereur, Agilulf s'empara des villes de Padoue, de Crémone et de Mantoue, qui relevaient de l'empire, et consentit à une nouvelle trêve. Vers cette époque, il abjura l'arianisme pour embrasser la foi catholique. Nous avons possédé au cabinet des médailles la couronne de ce prince. C'était un cercle d'or. Ce précieux objet fut enlevé en 1804, et fondu par les voleurs.

AGINCOURT (Séroux D'). V. SÉROUX D'AGINCOURT.

AGINÉI s. f. (a-ji-né-i). Bot. Plante de la famille des euphorbiacées, que l'on trouve en Chine.

AGIO s. m. (a-ji-o — de l'ital. *aggio*, ajouté, donné en sus, plus value; qui semble formé d'*aggiungere*, ajouter, joindre, augmenter; dérivé du v. lat. *jungere*, qui a la même signification). Banq. et comm. Différence qui existe entre la valeur nominale et la valeur réelle des monnaies, entre les espèces et le papier de banque, entre l'argent du pays et l'argent des nations étrangères, entre le prix de l'or et de l'argent, et, d'une manière générale, Bénéfice qui résulte de l'échange d'une valeur contre une autre valeur. ‖ Supplément d'intérêt qui se paye à chaque renouvellement d'un effet présenté à l'escompte, et qui s'ajoute aux droits de commission et de courtage. ‖ Souvent ce mot, employé d'une manière générale, a un sens défavorable, et signifie Usure, tripotage de Bourse, etc. : *S'enrichir par l'*AGIO.

Voilà de nos censeurs, chacun en fait autant,
Et flétrit l'*agio* tout en agiotant. PONSARD.

— **Homonyme.** Agiau.

AGIONITES s. m. pl. (a-ji-o-ni-te). Hist. ecclés. Membres d'une secte qui parut vers 694. Les *agionites* prétendaient que le mariage et la chasteté étaient une suggestion du mauvais principe. Ils furent condamnés par le concile de Gangra, ville de l'Asie Mineure.

AGIOSYMANTRE ou **AGIOSIMANDRE** s. m. (a-ji-o-zi-man-tre — du gr. *agios*, sacré; *sémanterion*, signal). Instrument dont les prêtres de l'Eglise grecque se servaient, dans l'empire ottoman, pour appeler les fidèles aux offices. Il remplaçait les cloches, dont l'usage avait été interdit par les Turcs, de peur qu'elles ne devinssent un signal de révolte. C'était une longue pièce de bois d'érable, sur laquelle on frappait avec un marteau. ‖ On appelait *agiosiméride* une lame de fer que l'on suspendait à un arbre et sur laquelle on frappait dans le même but, c'est-à-dire pour convoquer les fidèles. L'étymologie de ce dernier mot (du gr. *agios*, sacré, et *sideros*, fer) indique la différence qui existait entre ces deux instruments sous le rapport de la matière.

AGIOTAGE s. m. (a-ji-o-ta-je — rad. *agio*). Trafic sur les fonds publics, sur les actions industrielles, et surtout spéculation aléatoire, qui se fait dans toutes les villes de commerce : *L'*AGIOTAGE *a prodigieusement changé le prix de l'argent.* (Mirab.) *On a parlé de l'*AGIOTAGE *de la rue Quincampoix : notre époque a vu mieux.* (L. Reybaud.) ‖ Se prend le plus souvent en mauv. part dans le sens de Tripotage de bourse, de spéculation illicite : *S'enrichir par l'*AGIOTAGE. *La classe la plus malfaisante du corps social, celle des entremetteurs d'*AGIOTAGE, *nommés agents de change et courtiers, est celle qui échappe le mieux à l'impôt.* (Fourier.) ‖ Par ext., dans ce dernier sens : *Tout le monde nait, beaucoup se marient et tous meurent; voilà trois objets d'*AGIOTAGE *religieux qui me répugnent et que je voudrais faire disparaître.* (Napol. Ier.)

— *Le temple de l'agiotage*, la Bourse : *Il était sujet à ce singulier point d'honneur qui fait commettre des crimes légaux aux hommes de bourse pour ne pas être chassés du* TEMPLE DE L'AGIOTAGE. (Balz.)

— **Encycl.** Le mot *agiotage* désignait jadis le commerce du papier et des espèces métalliques. Aujourd'hui, détourné de son sens primitif et pris en mauvaise part, il sert à désigner les manœuvres auxquelles des spéculateurs peu scrupuleux ont recours pour s'assurer des bénéfices qu'ils ne sauraient espérer du cours régulier des opérations commerciales et financières. C'est à l'époque du fameux système de Law que l'*agiotage* prit en France, pour la première fois, un développement scandaleux. Il en fut de même pendant les orages de la Révolution française. Voici comment Horace Say essaye de tracer une ligne de démarcation entre la *spéculation* et l'*agiotage*. « La spéculation prend son cours naturel et se développe dans les pays libres et tranquilles; l'*agiotage* n'est jamais si actif que dans les temps de calamités et de troubles publics. La spéculation est une opération régulière; l'*agiotage* est un pari où les joueurs conservent l'arrière-pensée de tricher au besoin. La spéculation est un placement de capitaux fait avec intelligence par l'achat à bas prix de denrées ou de marchandises dans l'intention de les revendre plus tard, lorsque les prix s'élèvent; la différence des prix couvre les frais de conservation de la chose, l'intérêt des fonds employés, et le bénéfice du spéculateur. Par la première opération, la spéculation empêche la baisse du prix d'atteindre un taux qui deviendrait fatal aux producteurs; par la seconde, elle empêche une hausse excessive, qui serait fâcheuse pour les consommateurs. Dans l'*agiotage*, au contraire, l'achat se fait avec intention de revendre au plus tôt; on traite le plus souvent à terme pour ne point employer de capital, on n'a pas la moindre intention de prendre livraison de la chose achetée; d'autres fois, on vend avec promesse de livrer ce qu'on ne possède pas, ce qu'on n'a même aucune prévision de posséder; on compte que dans l'intervalle on pourra se liquider, par une opération contraire, à des prix dont la différence deviendra un profit; on se fie pour cela sur les événements fortuits, sur les chances des récoltes, sur les conséquences d'une nouvelle bonne ou mauvaise, qu'on s'arrange même pour inventer et répandre au besoin. » — Mirabeau définissait l'*agiotage* : l'étude et l'emploi des manœuvres les moins délicates pour produire des variations inattendues dans le prix des effets publics, et tourner à son profit les dépouilles de ceux qu'on a séduits ou trompés.

AGIOTÉ (a-ji-o-té) part. pass. du v. Agioter.

AGIOTER v. n. ou intr. (a-ji-o-té — rad. *agio*). Se livrer à l'agiotage : *Ils* ONT AGIOTÉ *toute leur vie. Sous le Directoire, l'agiotage reprit ses libres allures; sous l'Empire, on* AGIOTA *moins.* (Chap.-Montlav.) *Il y a vingt ans, le père arrangeait les faillites; aujourd'hui, le fils* AGIOTE : *c'est une race de fripons; ils ont eu un aïeul qui, sous la Régence, donnait du papier pour de l'argent, dans la rue Quincampoix.* (Empis.)

Le manant *agiote* avec le duc et pair.
ANCELOT.

. . . Pendant quelque temps, *agiote*, grappille :
A force d'encaisser, de compter, d'escompter,
Tu pourras parvenir à te faire écouter.
DUFRESNY.

AGIOTEUR, EUSE s. (a-ji-o-teur, eu-ze — rad. *agioter*). Celui, celle qui se livre à l'agiotage : *Comment un écu français échapperait-il aux poursuites des* AGIOTEURS? (Mirab.) *L'*AGIOTEUR *n'est qu'un escamoteur habile.* (Chap.-Montlav.) *Nos grands-pères avaient les précieuses, les brelandières; nous avons tout cela, et, par-dessus le marché, les* AGIOTEUSES. (***.) *Les* AGIOTEURS *sont cent fois plus rapaces que les bêtes féroces.* (Vieira.) *Ce n'était ni un financier profond, ni un* AGIOTEUR *subtil, c'était un tripotier.* (L. Gozlan.)

— S'empl. adjectiv. : *Des banquiers, des actionnaires* AGIOTEURS. *La gent* AGIOTEUSE. (Mirab.) *Ces mandats n'étaient pas encore nés, ils étaient déjà dépréciés et avilis par la même trame financière,* AGIOTEUSE *et politique.* (Barrère.)

AGIR v. n. ou intr. (a-jir — du lat. *agere*, faire). Faire quelque chose, être en action : *L'homme est libre d'*AGIR *ou de ne pas* AGIR. (Pasc.) *Comme la vie est dans l'action, celui qui cesse d'*AGIR *semble aussi avoir cessé de vivre.* (Boss.) *Pour connaître les hommes, il faut les voir* AGIR. (J.-J. Rouss.) *La vie contemplative est misérable; il faut* AGIR *davantage et ne pas regarder vivre.* (Chamfort.) *S'il faut croire pour* AGIR, *il est également vrai qu'il faut* AGIR *pour croire : un commencement de foi produit l'action, et l'action produit une foi meilleure.* (Virey.) *Les animaux n'*AGISSENT *que par la force du corps.* (Virey.) AGIR, *c'est se développer, c'est étendre son être.* (Lamenn.) AGIR, *c'est vouloir;* AGIR *d'une manière ou d'une autre, c'est préférer.* (Jouffroy.)

Qui conçoit veut, *agit*, est libre en agissant,
C'est l'attribut divin de l'Etre tout-puissant.
VOLTAIRE.

‖ Exécuter quelque chose; se dit par opposition aux raisonnements, aux projets, aux discours : *On sent plus à Paris qu'on ne pense; on* AGIT *plus qu'on ne projette.* (Dubos.) *Le comte de Thiard avait peu de troupes; chef indécis et sans vigueur, il se remuait et n'*AGISSAIT *point.* (Chateaub.) *Dieu nous a mis ici-bas pour* AGIR, *et non pour rêver.* (St-Marc-Gir.) *Il faut* AGIR *dans la jeunesse et raconter dans la vieillesse.* (St-Marc-Gir.) *Le ministère, embarrassé de ses fautes, tremblait d'*AGIR. (Villem.) *L'homme n'est point ici-bas pour raisonner sur des abstractions, mais pour* AGIR *au sein des réalités des choses, en se développant selon les lois de sa nature et le but final de sa destinée.* (L'abbé Gabriel.) *Il n'est pas démonstratif, celui-là; il ne fait pas de phrases, mais il* AGIT. (Scribe.)

La foi qui n'*agit* point, est-ce une foi sincère?
RACINE.

‖ User de son influence, faire des démarches, s'employer en quelque affaire : AGIR *auprès d'un ministre pour les intérêts de ses commettants. Il* AGIT *beaucoup auprès de l'archevêque de Chieti.* (Boss.) *On fit* AGIR *tant de femmes, qu'il y eut, après la bulle, plus de jansénistes que jamais.* (Volt.) ‖ En parlant des choses, Opérer, produire un effet : *Ce remède n'*AGIT *pas. Tout ce qui* AGIT *sur l'homme* AGIT *sur la religion.* (B. Const.) *Le malheur* AGIT *sur nous selon notre caractère.* (Chateaub.) *La puissance de la nation française pour* AGIR *sur les autres est un phénomène que je n'ai jamais cessé d'admirer sans le comprendre.* (De Maistre.)

Et le ciel, qui pour moi fit pencher la balance,
Dans ce temps-là sans doute *agissait* sur son cœur.
RACINE.

‖ Se conduire, se comporter de telle ou telle manière : AGIR *sagement, franchement, noblement.* AGIR *d'une manière insidieuse.* AGIR *en père, en ami. Elle* AGIT *en marâtre. Les hommes droits et simples* AGISSENT *sans déguisement.* (Fén.) *Tout chrétien qu'on est, on* AGIT *en païen.* (Bourdal.) *L'ambitieux est trop habile pour ne point* AGIR *en homme de bien quand son intérêt l'exige.* (Mme Rolland.) *L'homme doit* AGIR *comme s'il pouvait tout, et se résigner comme s'il ne pouvait rien.* (J. de Maistre.) *Parlez discrètement et* AGISSEZ *courageusement.* (P. Boutauld.) *Tu* AGIS *mal avec moi.* (V. Hugo.)

On n'*agit* pas toujours aussi bien que l'on pense.
LA CHAUSSÉE.

Le but d'un philosophe est de si bien *agir*,
Que de ses actions il n'ait point à rougir.
DESTOUCHES.

‖ Poursuivre en justice : AGIR *civilement,* AGIR *criminellement.* AGIR *contre un débiteur.*

— *Agir de, agir par.* Se dit elliptiq. pour, Agir avec le secours de, à l'aide, par le moyen de : *Il faut que Dieu* AGISSE DE *toute la force de sa grâce.* (Fléch.) *Nous n'*AGISSONS *que* PAR *vos conseils et* PAR *vos ordres.* (Fléch.) *Nous* AGISSONS *de nous-mêmes.* (Pasc.) ‖ *Agir contre*, Se mettre en lutte, en opposition avec : AGIR CONTRE *les novateurs.* AGIR CONTRE *sa conscience,* CONTRE *ses intérêts. Quand il nous verra* AGIR CONTRE *ses ennemis, et pour ses intérêts, nous abandonnera-t-il?* (Bourdal.)

— Le verbe *agir* a été employé substantiv. pour exprimer l'action d'agir : *Il faut nonseulement ôter les mauvais désirs, mais ôter le trop qui se trouve souvent dans les bons, le trop* AGIR, *l'excessive activité qui se détruit et se consume elle-même.* (Boss.)

S'agir, v. pr. Etre question de. Il ne s'emploie qu'impersonnellem. : *Il s'agit, il s'est agi, il s'agissait, il s'agirait*, et peut avoir pour complément un nom de personne ou de chose : *Il ne sait plus parler quand il* S'AGIT *de demander.* (Fléch.) *O ciel! puisqu'il* S'AGIT *de mort, fais-moi la grâce de n'être pas pris pour un autre.* (Mol.) *Il* S'AGIT *du salut et de l'honneur du royaume.* (Mirab.) *Il ne* S'ÉTAIT AGI *dans la négociation que de faire sortir Charles XII des terres du Grand Seigneur.* (Volt.) *Il ne* S'AGIT *pas à présent de moi, il* S'AGIT *de la France.* (Napol. Ier.) *Il réservait ses études pour le moment où il* S'AGIRAIT *de passer ses examens.* (Balz.)

Une femme chantait :
C'était bien de chansons alors qu'il *s'agissait!*
LA FONTAINE.

— Elliptiq. *Il s'agit si*, Il s'agit de savoir si : IL *ne* S'AGIT *point* SI *les langues sont anciennes ou nouvelles, mortes ou vivantes.* (La Bruy.) ‖ *S'agissant*, loc. conj. Vu qu'il s'agit, puisqu'il s'agit : *La même retenue devenait impossible à conserver,* S'AGISSANT *d'accusations énormes portées contre lui.* (St-Sim.) Cette locution elliptique a vieilli.

— *Dont s'agit*, locut. encore en usage au barreau, et qui doit être bannie du langage ordinaire; il faut dire : *L'affaire* DONT *il* S'AGIT. *L'objet* DONT *il* S'AGIT.

— Gramm. Ne dites pas : *Il en a bien agi, il en a mal agi avec moi;* mais dites : *Il en a bien usé ou mal usé avec moi*, ou simplement : *Il a bien agi, mal agi avec moi.*

Employé comme verbe impersonnel et dans la forme pronominale, *il s'agit* prend toujours l'auxiliaire *être*. C'est une faute grossière de dire : *Quand il a s'agi de payer*, pour *quand il s'est agi.*

AGIS, nom de quatre rois qui ont régné sur Sparte.

AGIS Ier, fils d'Eurysthène, roi de Sparte, lui succéda vers l'an 1000 av. J.-C. Des traditions historiques plus ou moins avérées prétendent qu'il soumit le premier les habitants d'Hélos, ou Ilotes.

AGIS II, fils et successeur d'Archidamus, régna de 427 à 399 av. J.-C. Il combattit avec succès les Athéniens et les Argiens pendant la guerre du Péloponèse, et concourut plus tard, avec Lysandre, à la prise d'Athènes après la célèbre bataille d'Ægos-Potamos. Ce fut ce prince qui adressa cette laconique réponse à un ambassadeur dont la harangue avait été longue et pénible : « Dis à ceux qui t'ont envoyé que tu as eu beaucoup de peine à finir, et moi à t'entendre. »

AGIS III, fils d'Archidamus III, lui succéda l'an 338 av. J.-C. Contemporain d'Alexandre, il fit d'héroïques efforts pour soustraire son pays à la domination macédonienne pendant l'expédition du conquérant. Mais il fut écrasé par Antipater, gouverneur de la Macédoine, sous les murs de Mégalopolis, et périt dans la bataille (330).

AGIS IV, roi de Sparte de 243 à 235 av. J.-C. Il entreprit de faire revivre l'antique constitution de Lycurgue, et proposa d'abolir toutes les dettes et de procéder à un nouveau partage des terres. Mais il trouva un redoutable adversaire dans Léonidas, son collègue, et s'attira la haine de l'aristocratie. Pendant une expédition d'Agis, une conspiration se trama contre lui. De retour à Sparte et voyant le triomphe de ses ennemis, il se réfugia dans le temple de Minerve; mais Léonidas eut l'adresse de l'en arracher et le traduisit devant les éphores. Agis, condamné à être étranglé, subit courageusement sa peine. Ce dramatique événement a inspiré plusieurs poëtes, et Alfieri en a fait une tragédie remarquable.

AGISSANT (a-ji-san) part. prés. du v. Agir : *Plus je considère l'action et la réaction des forces de la nature* AGISSANT *les unes sur les autres, plus je trouve que, d'effets en effets, il faut toujours remonter à quelque première cause.* (J.-J. Rouss.)

AGISSANT, ANTE adj. (a-ji-san, an-te — rad. *agir*). Qui agit, qui a de l'activité, qui se donne beaucoup de mouvement : *Josabeth et Nathan sont des personnages peu* AGISSANTS. (Volt.) *Toujours projetante et toujours* AGISSANTE, *elle ne nous laissait guère oisifs ni l'un ni l'autre.* (Volt.) ‖ Se dit des choses, dans le même sens : *Ne commencez pas par l'inapplication et la paresse une vie qui doit être occupée et* AGISSANTE. (Boss.) *Ah! que je plaindrai son esprit vif et* AGISSANT, *si vous ne lui donnez de quoi s'exercer.* (Mme de Sév.) *Cela s'appelle, ce me semble, une vie assez* AGISSANTE. (Le Sage.) *L'esprit du roi Guillaume, plus* AGISSANT *que jamais dans un corps sans force et presque sans vie, remuait tout pour abaisser Louis XIV.* (Volt.) ‖ Qui est en activité : *Le nombre des volcans éteints est sans comparaison beaucoup plus grand que celui des volcans actuellement* AGISSANTS. (Buff.) ‖ Qui opère avec force, avec efficacité : *La poudre n'est plus* AGISSANTE *dès qu'elle est humide.* ‖ Qui a de l'action, de l'influence sur : *Ce sont leurs conseils qui sont encore vivants et* AGISSANTS *en nous.* (Pasc.) *Le propre de la foi, selon ce que dit saint Paul, c'est d'être opérante et* AGISSANTE *par amour.* (Boss.)

— *Médecine agissante*, Système de médecine qui consiste à employer des remèdes énergiques et violents, par opposition à la *médecine expectante*, qui attend plus de l'action de la nature que de l'énergie des remèdes.

— **Syn. Agissant, actif.** V. ACTIF.

AGISTEMENT s. m. (a-ji-ste-man). Anc. jurispr. Droit de faire paître les bestiaux dans les bois.

AGITABLE adj. (a-ji-ta-ble — rad. *agiter*). Susceptible d'être agité, discuté : *Cette question n'est pas* AGITABLE.

AGITANT (a-ji-tan) part. prés. du v. Agiter : *Les vagues* AGITANT *le vaisseau.*

AGITANT, ANTE adj. (a-ji-tan, an-te — rad. *agiter*). Qui amène de l'agitation : *Des nouvelles* AGITANTES. *Les grands hommes sont les produits des révolutions* AGITANTES. (Ballanch.)

AGITATEUR, TRICE adj. (a-ji-ta-teur, tri-se — rad. *agiter*). Qui sert à agiter, à mettre en action, en mouvement : *Moulin* AGITATEUR. *Machine* AGITATRICE.

AGITATEUR s. m. (a-ji-ta-teur — rad. *agiter*). Brouillon, celui qui excite du désordre : *Nous avons en lui l'*AGITATEUR *au complet, le frondeur, le factieux, dans tout son beau.* (Ste-Beuve.)

Quelques *agitateurs*, ralliés pour détruire,
Soldatesque sans frein qu'on rougit de conduire,
Quêtant partout un chef pour détrôner un roi,
De refus en refus sont tombés jusqu'à toi.
(***)

‖ Se dit particulièrem. dans le sens de Révolutionnaire, qui excite à la fermentation dans les assemblées, dans les masses populaires : *Au Palais-Royal s'agglomeraient, en* 1789, *des* AGITATEURS : *Camille Desmoulins commençait à se distinguer dans les groupes.* (Chateaub.) *Ce grand* AGITATEUR, *Calvin, rencontra de si sérieux obstacles, qu'il fut pendant un certain temps banni de Genève à cause de la sévérité de la réforme.* (Balz.) *Robespierre n'avait été d'abord qu'un discuteur d'idées, un* AGITATEUR *subalterne, infatigable et intrépide, mais éclipsé par les grands noms.* (Lamart.) *Les plus grands seigneurs siégeaient avec les plus vils* AGITATEURS *de la rue.* (Thiers.)

— Hist. Nom donné aux officiers que l'armée anglaise élut en 1643, pendant les troubles politiques de cette époque : *Cromwell se ligua avec les* AGITATEURS *les plus influents.* ‖ *Le grand agitateur*, Surnom donné à O'Connell, qui consacra toute sa vie à revendiquer les droits politiques de l'Irlande, sa patrie, devant le parlement anglais.

— Chim. Baguette en verre dont les bouts sont arrondis, et qu'on emploie pour remuer les réactifs dans les vases.

— Techn. Mécanisme intérieur qui, dans les barattes, sert à agiter le liquide pour en séparer le beurre. ‖ Vaste cadre en bois, armé de traverses, qui remue constamment la pâte de papier raffinée et colorée, pour que le mélange ne perde rien de son homogénéité. ‖ Dans les brasseries, Appareil propre à remuer le mélange circulairement, et qui est armé de crochets en fer destinés à labourer le malt.

— Rem. L'Académie ne donne pas de féminin à ce substantif; Boiste n'est pas de cet avis, et nous sommes de l'avis de Boiste.

AGITATION s. f. (a-ji-ta-si-on — rad. *agiter*). Mouvement général et irrégulier, secousses diverses et répétées : *L'*AGITATION *des flots, de la mer, des arbres. En automne, les feuilles tombent par la moindre* AGITATION *du vent. Si l'*AGITATION *de l'air ne fait pas impression dans mon oreille, je ne puis entendre le bruit.* (Boss.) *Les planètes sont portées dans la matière céleste, qui est d'une subtilité et d'une* AGITATION *prodigieuse.* (Fonten.) *Il n'y a que peu de climats exposés à la fureur de ces terribles* AGITATIONS *de l'air.* (Buff.) *Le lac avait cette* AGITATION *fébrile qui, à l'époque des grandes marées, saisit toutes les masses d'eau et les fait frissonner.* (V. Hugo.) ‖ Mouvement continuel d'une masse, d'une foule : *C'est le matin qu'on remarque, à Paris, le plus d'*AGITATION *aux environs de la halle. Il règne une grande* AGITATION *aux foires de Beaucaire.* ‖ Se dit particulièrem. en politique pour exprimer la fermentation, les troubles dans une assemblée, parmi le peuple : *Exciter, calmer l'*AGITATION. *Il y a de l'*AGITATION *dans la Chambre. L'*AGITATION *est à son comble dans la ville. Il laissa l'empire dans une grande* AGITATION. (Boss.) *Après de longues* AGITATIONS, *les choses prirent enfin une assiette plus fixe.* (J.-J. Rouss.) *J'aime mieux les* AGITATIONS *de la liberté que le calme de la servitude.* (J.-J. Rouss.) *Les peuples du Midi passent souvent de la plus grande* AGITATION *au plus profond repos.* (Mme de Staël.) *Une* AGITATION *profonde tourmentait la France.* (Villem.) *Le bon sens du peuple demande au travail un refuge contre les nouvelles* AGITATIONS. (Guizot.) *La liberté contestée, c'est l'*AGITATION *permanente.* (E. de Gir.)

— Par ext. Grande activité dans les actions : *L'âme fidèle voit les hommes passer toute leur vie dans des* AGITATIONS *et des projets.* (Mass.) *Les hommes cherchent sans cesse dans les soins d'ici-bas des* AGITATIONS *qui les dérobent à eux-mêmes.* (Mass.) *L'activité est aussi nécessaire au bonheur que l'*AGITATION *lui est contraire.* (Lévis.) *Rien n'est difficile comme de s'arracher à l'*AGITATION, *au bruit, et à toutes ces puissantes entraves qu'on déplore et qu'on aime.* (Le P. Ravignan.) *Ce n'est pas le mouvement, le tapage qui fait la vie, c'est l'*AGITATION. (Mme E. de Gir.)

— Fig. Troubles, vicissitudes de la vie : *Je considère les diverses* AGITATIONS *de l'esprit humain et tant d'occupations différentes qui travaillent inutilement les enfants des hommes.* (Boss.) *Au milieu de l'*AGITATION *des choses humaines, la religion se soutient toujours avec une force invincible.* (Boss.) *Rien de plus adorable que l'asile où il se repose des* AGITATIONS *de la vie.* (Fén.) *Le calme de cet intérieur couvait donc d'effroyables* AGITATIONS. (Balz.)

Nos *agitations* ne laissent pas de trace,
C'est la bulle sur l'eau qui crève et qui s'efface.
T. LANTIER.

‖ Inquiétude, soucis, tourments de l'âme : *La constance des sages n'est que l'art de renfermer leurs* AGITATIONS *dans leur âme.* (La Rochef.) *Pendant que les princes étaient dans cette* AGITATION, *toutes les troupes étaient consternées.* (Fén.) *L'amour est l'*AGITATION *de la vie; l'amitié en est le repos.* (Mme Cottin.) *Il se promène dans une* AGITATION *pleine de désespoir.* (Balz.) *Je préfère la sérénité de Bossuet et son chrétien espoir, aux* AGITATIONS *fiévreuses de Pascal éperdu.* (Nourrisson.)

— Pathol. Chez un malade, Mouvement continuel et irrégulier du corps, accompagné d'une inquiétude pénible de l'esprit : *L'*AGITATION *qui survient dans le cours des maladies aiguës est très-grave lorsqu'elle n'est pas suivie d'une crise.*

— **Syn. Agitation, tourment.** Grande peine d'esprit. *L'agitation* est une inquiétude de l'âme, une alternative de mouvements contraires; le *tourment* est une peine causée par un mal déterminé et présent; il ne suppose ni pluralité de sentiments ni incertitude. Une vie d'*agitations* est une vie sans repos, pleine d'alarmes et de soucis; une vie de *tourments* est une vie de souffrances : *La vie de la cour n'est qu'une* AGITATION *éternelle, qu'une révolution fatigante de craintes, de précautions et d'espérances. Qu'est-ce que la vie de deux époux mal assortis, sinon une vie de* TOURMENTS? En un mot, *tourment* exprime une idée beaucoup plus forte, plus énergique qu'*agitation*; l'un est en quelque sorte l'augmentatif de l'autre.

AGITATO adv. (ad-ji-ta-to — mot ital. qui signif. *avec agitation*). Mus. Terme emprunté à l'italien, et qui, placé en tête d'un morceau de musique, indique un caractère d'expression passionnée joint à la vitesse.

— S'empl. substantiv. : *Quoique le caractère du basson soit tendre et mélancolique, ses accents pleins de vigueur et de sentiment servent à exprimer les grandes passions dans l'*AGITATO. (Castil-Blaze.)

AGITÉ, ÉE (a-ji-té) part. pass. du v. Agiter. Remué, secoué : *Mer* AGITÉE. *Arbres* AGITÉS *par le vent. Souvent je m'occupais à considérer les vaisseaux* AGITÉS *par la tempête.* (Fén.) *Un papillon aux riches couleurs se tenait sur un des rameaux de la plante, les ailes* AGITÉES *d'un frémissement tout particulier.* (Saintine.) *On eût dit, à voir ce roulement des ondes, que la mer était* AGITÉE *par quelque convulsion intérieure.* (Hennequin.) *Il y a des hommes dont l'atmosphère est le tourbillon des événements : ils ne respirent à l'aise que dans l'air* AGITÉ. (Lamart.)

La rivière devint tout d'un coup *agitée*.
LA FONTAINE.

— Par ext. Qui est dans un mouvement violent d'actions et d'idées : *La France est souvent* AGITÉE *par les menées des partis. Dans une nation* AGITÉE *et en désordre, on trouve souvent des gens injustes et artificieux qui sont déjà en autorité.* (Fén.) *Les politiques ont cru voir la cause des malheurs publics dans les différentes formes de gouvernement; cependant la Turquie est tranquille et l'Angleterre est* AGITÉE. (B. de St-P.) *Le règne* AGITÉ *de Frédéric Barberousse embrasse quarante années.* (Villem.) *Ferrare, jadis tant* AGITÉE *de ses femmes, de ses plaisirs, de ses poëtes, est presque déshabitée.* (Chateaub.)

— Fig. Inquiet, troublé, tourmenté : *Mon âme est toujours* AGITÉE *de crainte, d'espérance, et surtout de voir tous les jours de ma vie s'écouler loin de vous.* (Mme de Sév.) *Mon cœur était sans cesse* AGITÉ *de désirs nouveaux.* (Fén.) *La conscience du parricide est* AGITÉE *de continuelles frayeurs.* (Boss.) *Madame de Clèves s'en revint chez elle, l'esprit plus* AGITÉ *qu'elle ne l'avait jamais eu.* (Mme de Lafayette.) *Depuis quelque temps, Virginie se sentait* AGITÉE *d'un mal inconnu.* (B. de St-P.) *Coriolan,* AGITÉ *de différentes passions, paraissait interdit.* (Vertot.)

De soins plus importants je l'ai crue *agitée*.
RACINE.

A mes sens *agités* venez rendre la paix.
RACINE.

Le bonheur de l'impie est toujours *agité*.
RACINE.

Dans quelque retraite profonde,
Sous les arbres par lui plantés,
Nous verrons couler comme l'onde
La fin de nos jours *agités*. LAMARTINE.

‖ Discuté, débattu : *La proposition fut* AGITÉE *pendant près de trois heures. Milton a remué d'une main puissante toutes les idées* AGITÉES *dans notre siècle.* (Chateaub.) *La grande question de l'Amérique fut* AGITÉE *par Fox avec vigueur et précision.* (Villem.) *Ce mémoire fera l'historique exact de tout ce qui tient à la question* AGITÉE. (Beaum.)

— Impers. et elliptiq. *Il fut agité si*, On agita la question de savoir si : IL FUT AGITÉ *dans Versailles* SI *le roi se retirerait à Chambord.* (Volt.)

— Méd. Qui éprouve cette gêne, ce malaise qui forcent à changer sans cesse de position : *Ce malade est fort* AGITÉ. ‖ Par anal. *Ce malade a passé une nuit* AGITÉE, C'est-à-dire a passé la nuit dans une grande agitation. ‖ *Pouls agité*, Dont les pulsations rapides indiquent un commencement de fièvre : *J'eus peur en me sentant le pouls légèrement* AGITÉ. (G. Sand.)

— **Syn. Agité, ému, troublé.** L'âme est *émue* par un sentiment isolé, tel que la colère, la joie, etc.; elle est *agitée* par une succession, une variété de sentiments différents et quelquefois contraires; elle est *troublée* par le désordre que ces sentiments apportent dans ses facultés. L'*émotion* indique un mouvement de l'âme; l'*agitation* exprime l'idée d'incertitude, de déchirement; le *trouble*, celle de désordre : *L'âme est affligée et* AGITÉE *en mille manières.* (Boss.) *L'esprit n'est point* ÉMU *de ce qu'il ne croit pas.* (Boil.) *Conscience* TROUBLÉE *s'effraye de tout.* (Prov.)

AGITER v. a. ou tr. (a-ji-té — lat. *agitare*, même sens). Ebranler, secouer, remuer en divers sens : *Le peuplier robuste* AGITE *son feuillage.* (B. de St-P.) *Avant de bercer les enfants, il faut être sûr qu'il ne leur manque rien, et on ne doit jamais les* AGITER *au point de les étourdir.* (Buff.) *Tout à coup Commode, qui était en habit de guerrier,* AGITA *sa lance d'une manière terrible.* (Thomas.) *Un homme marchait devant, portant un drapeau qu'il* AGITAIT *en divers sens.* (A. Thierry.) *Chaque brin d'herbe que j'*AGITAIS *en marchant me semblait souffrir et se plaindre.* (G. Sand.) *Les palmiers* AGITAIENT *en silence leurs grandes feuilles vernissées.* (E. Sue.)

Les vents *agitent* l'air d'heureux frémissements,
Et la mer y répond par ses mugissements.
RACINE.

Il *agite* sa chaîne avec un bruit d'orage,
Pareil à ce guerrier qui, las des maux soufferts,
Déracinait un temple en remuant ses fers.
SOUMET.

— Par ext. Exciter le trouble, émouvoir fortement, soulever : AGITER *le peuple.* AGITER *les masses. Pitt, Fox et Burke, ces trois hommes* AGITAIENT *ou pacifiaient l'Angleterre d'un seul mouvement de leur pensée.* (Lamart.) *Les jacobins* AGITAIENT *déjà la capitale.* (Lamart.) *Ses expressions ardentes* AGITENT *vivement l'assemblée.* (Villem.)

— Fig. Exciter divers mouvements de l'âme : *Il faut réprimer cette ambition qui vous* AGITE. (Bourdal.) *Les immortels rient des affaires les plus sérieuses qui* AGITENT *les faibles humains.* (Fén.) *Tout l'*AGITE, *l'inquiète, le ronge; il a peur de son ombre; il ne dort ni nuit ni jour.* (Fén.) *Les plus légers intérêts de la terre* AGITENT *les hommes.* (Mass.) *Dans les violents transports qui m'*AGITENT, *je ne saurais demeurer en place.* (J.-J. Rouss.) *Au milieu de tant de passions qui nous* AGITENT, *notre raison se trouble et s'obscurcit.* (B. de St-P.)

Quel trouble vous *agite* et quel effroi vous glace?
RACINE.

Dès lors que son démon commence à l'*agiter*,
Tout, jusqu'à sa servante, est prêt à déserter.
BOILEAU.

Agitez tous leurs sens d'une rage insensée,
Tambour, fifre, trompette, ôtez-leur la pensée.
LEMERCIER.

‖ Discuter, débattre : AGITER *une question. Je voudrais bien* AGITER *à fond cette matière.* (Mol.) *Il* AGITA *toute sa vie les plus hautes questions littéraires.* (Lacret.)

S'agiter, v. pr. Etre agité, se remuer; être dans un mouvement continuel, en parlant des personnes et des choses : *La mer* S'AGITE. *Les flots, les vagues commencent à* S'AGITER. *Ils gesticulent, ils crient, ils* S'AGITENT. (La Bruy.) *On* S'AGITE *de toutes manières pour être ce qu'on n'est pas.* (Frayss.) *Ses lèvres* S'AGITÈRENT *et ne rendirent que de vains sons.* (Mich. Masson.) *La moindre feuille ne* S'AGITE *pas sur l'arbre sans la volonté de Dieu.* (D.-Hinard.) *Il me semble voir ce rideau* S'AGITER *à tout instant derrière le vitrage.* (G. Sand.)

Il se lève, il *s'agite* à pas tumultueux.
A. CHÉNIER.

Forêts, *agitez-vous* doucement dans les airs.
CHATEAUBRIAND.

L'airain sacré tremble et *s'agite*.
C. DELAVIGNE.

— Par ext. Etre en fermentation, être prêt à se soulever : *Les partisans du prétendant commençaient à* S'AGITER. (Volt.) *Un peuple que protégent de bonnes lois n'est pas inquiet, ne* S'AGITE *ni ne se soulève comme celui qui souffre et de ses lois et de ses magistrats.* (Montgaillard.)

— Fig. S'inquiéter, se tourmenter : *L'ambition s'empresse et* S'AGITE *pour parvenir.* (Fléch.) *C'est en province que* S'AGITENT *les ambitions judiciaires.* (Balz.) ‖ Etre dans un continuel mouvement d'action ou d'idées : *Il faut plaindre les hommes de tant* S'AGITER *pour des choses que le hasard seul distribue.* (Mass.) *Les hommes qui* S'AGITENT *beaucoup ne sont pas les plus heureux.* (Alibert.) ‖ Etre discuté, traité, etc. : *L'anxiété fut grande quand* S'AGITA *la question de savoir si l'on céderait à l'injuste agression du demandeur ou si l'on se défendrait contre lui.* (Balz.) ‖ S'empl. impers. dans le même sens : *L'assemblée dura longtemps, et il* S'AGITA *une question importante.* (Acad.)

— Méd. *Ce malade s'agite*, Il éprouve l'anxiété, le malaise désigné sous le nom d'*agitation*.

— **Syn. Agiter, débattre, discuter, traiter.** *Agiter* exprime une action répétée. On agite à plusieurs reprises, bien des fois, souvent ou longtemps : *Examinons cette question qu'on* A AGITÉE *si souvent, s'il convient de traduire les poëtes en vers.* (La Harpe.) *Débattre* suppose de la chaleur et de la vivacité, et s'emploie surtout à propos d'intérêts personnels; *discuter* exprime plus de réflexion. Des plaideurs *débattent* leurs intérêts; les juges *discutent* les droits des parties. *Traiter* signifie qu'on examine une chose à fond, sous toutes ses faces : TRAITER *une question philosophique.*

— **Prov. littér. L'homme s'agite, Dieu le mène,** Allusion à un passage de Fénelon, dans son beau sermon pour la fête de l'Epiphanie :

« Dieu n'accorde aux passions humaines, lors même qu'elles semblent décider de tout, que ce qu'il leur faut pour être les instruments de ses desseins : ainsi l'*homme s'agite, et Dieu le mène.* » Ce passage, dont le dernier trait rappelle la maxime de l'Ecriture sainte, « Le cœur de l'homme dispose sa voie, et Dieu conduit ses pas » (Prov. XVI, 9), est un éloquent commentaire du proverbe L'HOMME PROPOSE ET DIEU DISPOSE, qui a été formulé très-probablement par l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, dans laquelle il se trouve, liv. I, ch. XIX, paragr. 2 : *Homo proponit, et Deus disponit.*

Bossuet a exprimé éloquemment la même idée :

« Il n'y a point de hasard, dit-il, dans le gouvernement des affaires humaines, et la fortune n'est qu'un mot qui n'a aucun sens. Tout est sagesse et providence. On a beau compasser dans son esprit tous ses discours et tous ses desseins, l'occasion apporte toujours je ne sais quoi d'imprévu, en sorte qu'on dit et qu'on fait toujours plus ou moins qu'on ne pensait. Et cet endroit inconnu à l'homme dans ses propres actions et dans ses propres démarches, c'est l'endroit secret par où Dieu agit, et le ressort secret qu'il remue. »

Cette religieuse et profonde pensée est souvent rappelée par les écrivains, qui aiment à l'employer comme épiphonème :

« La Révolution fut, avant tout, une grande expansion morale; voilà ce que nos pères y ont vu; ils se sont précipités la tête haute et le cœur plein d'enthousiasme dans le mouvement, sans savoir d'abord au juste où ce mouvement les conduirait; mais ici le calcul, au reste, est inutile. Les révolutions n'ont besoin que de *s'agiter;* dans l'ombre et derrière elles, il y a la main de Dieu qui les *mène.* »
ALPH. ESQUIROS.

« N'examinons donc point la société avec ce mauvais instrument que l'on appelle préjugé; prenons plutôt celui que nous a donné la divine Providence, la raison; et des hauteurs sublimes de l'intelligence examinons sûrement; bientôt nous nous écrierons avec le plus pro-

fond des philosophes : *L'homme s'agite, et Dieu le mène!* »

Revue de l'Instruction publique.

« Quelle que soit la liberté de l'individu, quelque abus qu'il en fasse, on sent que celui qui nous a créés a dû faire entrer ces diversités dans son plan ; le jeu même de la liberté est prévu et ordonné. En ce sens, il est vrai de dire avec Fénelon, que *l'homme s'agite* et que *Dieu le mène*. Nos erreurs, nos vertus, nos vices, nos malheurs même, tout en décidant de notre sort, n'en servent pas moins à l'accomplissement de la suprême volonté. »

ED. LABOULAYE.

« Vous entendez parler toutes les langues, tonner, grincer, éclater tous les bruits. Vous voyez les collines crouler et s'éparpiller en poussière, vous voyez germer et monter les hautes maisons. Le grand portefaix de Marseille, la mer, apporte les pierres toutes taillées de ces maisons nouvelles ; elle emporte toutes faites des maisons de bois et de fer pour Samarcande, Trébizonde et Honolulu.

» *L'homme* se hâte, *s'agite*..., on n'ose ajouter : *Dieu le mène*. Et *Dieu le mène* pourtant ; mais qu'il y parait peu ! » L. VEUILLOT.

« Le *Constitutionnel*, qui pressent d'inévitables changements, s'écrie : « L'avenir est impénétrable et il peut déjouer les prévisions en apparences les mieux combinées. Que la diplomatie borne sagement son rôle à la solution des difficultés immédiates ; le reste est l'affaire de la Providence : *l'homme s'agite et Dieu le mène.* » Qu'on nous permette d'opposer à cet axiome de quiétiste une autre sentence : « Aide-toi, le ciel t'aidera. »

EM. DE LA BÉDOLLIÈRE.

AGLA s. m. (a-gla). Mot auquel les musulmans attribuent une puissance mystérieuse. Quand ils le prononcent en se tournant vers l'Orient, ils se croient sûrs de retrouver les objets égarés, de prévoir les choses futures, etc.

AGLAB, chef de la dynastie des Aglabites. Il eut dix descendants, et sa dynastie subsista en Afrique pendant environ un siècle. Elle fut remplacée par celle des Fatimites.

AGLABITE ou **AGHLABITE** s. m. (a-gla-bi-te — d'*Aglab*, n. pr.). Hist. Descendant d'Aglab. C'est le nom d'une dynastie arabe qui régna en Afrique jusqu'à l'an 920 de notre ère.

AGLACTATION s. f. (a-glak-ta-si-on). Méd. Syn. d'*agalactie*.

AGLAÉ, la plus jeune des trois Grâces. On la représente tenant à la main un bouton de rose.

AGLAÉ s. f. (a-gla-é — n. pr. myth.). Bot. Genre de plantes de la famille des iridées. ‖ Arbre de la famille des méliacées, que son port élégant et ses fleurs parfumées font cultiver dans les grands jardins en Chine. ‖ Dans ce dernier sens, on dit aussi AGLAIA.

— s. m. Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens du genre tanagra.

AGLAÏS s. m. (a-gla-iss — du gr. *aglaos*, orné). Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes.

AGLAÏSMA s. m. (a-gla-i-sma — du gr. *aglaisma*, ornement). Zool. Genre d'acalèphes de l'océan Atlantique.

AGLAOMORPHE s. m. (a-gla-o-mor-fe — du gr. *aglaos*, élégant ; *morphê*, forme). Bot. Genre de polypodes comprenant plusieurs espèces.

AGLAONÈME s. m. (a-gla-o-nè-me — du gr. *aglaos*, élégant ; *nêma*, fil, étamine). Bot. Genre de plantes de la famille des aroïdées, habitant l'archipel Malais et les Moluques.

AGLAOPE s. f. (a-gla-o-pe — du gr. *aglaôps*, qui a de beaux yeux). Crust. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes macroures.

— Entom. Genre d'insectes lépidoptères crépusculaires. L'espèce la plus commune est l'aglaope malheureuse (*aglaope infausta*, de Latreille), dont la chenille vit sur le prunellier. On la trouve dans toute la France, mais plus particulièrement dans le Midi.

AGLAOPHÉNIE s. f. (a-gla-o-fé-nî — du gr. *aglaos*, beau ; *phainô*, je parais). Polyp. Genre de polypes de la famille des sertulariées, qui renferme des polypiers flexibles, appelés aussi *plumulaires*.

AGLAOPHON, peintre grec, père de Polygnote, vivait vers 500 av. J.-C. On le donne comme l'un des inventeurs de la peinture. Un autre peintre du même nom florissait au temps d'Alcibiade, qu'il représenta dans divers tableaux.

AGLASPIDES s. m. pl. (a-gla-spi-de — du gr. *aglaos*, brillant ; *aspis*, bouclier). Antiq. gr. Nom d'une des divisions de l'armée macédonienne, dont les armes d'airain étaient d'une couleur éclatante.

AGLAURE ou **AGRAULE**, fille de Cécrops, roi d'Athènes, et sœur d'Hersé. Mercure, épris de celle-ci, voulut engager Aglaure à servir leurs amours ; elle y consentit moyennant une forte récompense. Minerve, envers laquelle elle avait commis une indiscrétion, lui inspira un violent amour pour Mercure, et un jour qu'Aglaure, outrée de jalousie, refusait obstinément d'introduire le dieu près de sa sœur, il s'en vengea en la transformant en pierre.

AGLAURE s. f. (a-glô-re — n. pr. myth.). Annél. Genre de la famille des tuniciens, dont on ne connaît qu'une espèce qui a été trouvée en Egypte, sur les bords de la mer Rouge ; c'est l'aglaure brillante (*aglaura fulgida*, de Savigny).

AGLAURIES s. f. pl. V. AGRAULIES.

AGLIE s. f. (a-glî — du gr. *aglié*, tache sur l'œil). Chirurg. Cicatrice blanche à la cornée transparente.

— Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, caractérisé par une tache blanche occupant le centre d'une autre tache plus grande sur chacune des quatre ailes.

AGLIE, ville d'Italie, à 21 kilom. de Turin ; 4,300 hab. Son château royal possède un musée d'antiquités découvertes à Tusculum.

AGLOMÉRATION, AGLOMÉRER. V. AGGLOMÉRATION, AGGLOMÉRER.

AGLOSSE adj. et s. m. (a-glo-se — du gr. *aglôssos* ; formé de *a* priv., et *glôssa*, langue). Qui n'a point, ou qui n'a plus de langue.

— s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, ainsi appelé à cause de la brièveté de sa trompe, qui paraît presque nulle. L'aglosse de la graisse (*aglossa pinguinalis* de Latreille), appelée par Réaumur la *fausse teigne* des cuirs, a une chenille d'un brun noirâtre, qui vit dans les corps gras, la graisse, les cuirs, les couvertures de livres, les cadavres des insectes, etc. Elle se fabrique un fourreau avec les débris de ces substances. On a prétendu qu'elle pouvait s'introduire dans l'estomac et y causer de grands ravages ; on assure même que des enfants ont vomi de ces chenilles. L'*aglosse* de la farine (*aglossa farinalis* des auteurs) se trouve souvent à l'intérieur des habitations.

AGLOSSIE s. f. (a-glo-sî — rad. *aglosse*). Absence ou privation de la langue.

AGLOSSOSTOME s. m. (a-gloss-so-stô-me — du gr. *a* priv. ; *glôssa*, langue ; *stoma*, bouche). Monstre dont la bouche manque de langue.

AGLUTINANT, AGLUTINATIF, AGLUTINATION, AGLUTINER. V. AGGLUTINANT, AGGLUTINATIF, etc.

AGLUTITION s. f. (a-glu-ti-si-on — du gr. *a* priv., et du lat. *glutitio*, action d'avaler). Méd. Impossibilité d'avaler. Inus.

AGLY, petit fleuve de France ; prend sa source dans le départ. de l'Aude, arrose Saint-Paul, Estagel, Rivesaltes, et se jette dans la Méditerranée après un cours de 80 kil. Se nomme aussi *la Gly*.

AGLYPHE adj. (a-gli-fe — du gr. *a* priv. ; *gluphê*, sillon, rainure). Erpét. Nom donné aux dents des ophidiens, qui ne sont ni cannelées, ni tubulées. ‖ Se dit aussi des ophidiens dont les dents sont aglyphes : *Les ophidiens* AGLYPHES *ne sont pas venimeux.*

AGLYPHODONTES s. m. pl. (a-gli-fo-don-te — du gr. *a* priv. ; *gluphê*, sillon, et *odous*, *odontos*, dent). Erpét. Sous-ordre des ophidiens, caractérisé par l'absence de dents cannelées ou tubulées, laquelle se lie à l'absence de sécrétion vénéneuse. Notons que chez les ophidiens venimeux, la cannelure ou le tube que présentent certaines dents du maxillaire supérieur a pour usage de faciliter l'écoulement du venin.

AGMATOLOGIE s. f. (ag-ma-to-lo-jî — du gr. *agma*, fracture ; *logos*, discours). Chirurg. Traité des fractures.

AGMENELLE s. f. (ag-me-nèl-le — du lat. *agmen*, bataillon). Bot. Genre de plantes de la famille des phycées.

AGMINÉ, ÉE adj. (ag-mi-né — du lat. *agmen*, *agminis*, troupe). Bot. Qui forme un faisceau, réuni en un faisceau.

AGNADEL, village de l'Italie, à 15 kil. de Lodi ; 1,600 hab. Victoire de Louis XII sur les Vénitiens en 1509, et du duc de Vendôme sur le prince Eugène en 1705.

AGNADEL (Bataille d'). L'Italie était devenue, à la suite de ses discordes civiles, un vaste champ de bataille qu'ensanglantaient chaque jour les armées étrangères. Français, Allemands et Espagnols se disputaient cette riche proie, que le pape Jules II, un cœur vraiment italien, conçut le dessein de leur arracher. En 1508, il forma avec Louis XII, Ferdinand le Catholique et l'empereur Maximilien, la fameuse *Ligue de Cambrai*, destinée d'abord à punir l'orgueil des Vénitiens, mais qu'il se proposait bien de faire servir ensuite contre ces mêmes alliés, qu'il confondait dans une égale haine. L'ambassadeur de Venise auprès de Louis XII, soupçonnant l'orage qui se préparait contre sa patrie, s'efforça en vain de détourner le roi de cette expédition : « Sire, lui dit-il, ce serait folie que d'attaquer ceux de Venise, leur sagesse les rend invincibles. — Je crois qu'ils sont prudents et sages, répondit le roi, mais tout à contre-poil (contre-temps) ; s'il faut venir à guerroyer, je leur mènerai tant de fous que vos sages n'auront le loisir de remontrer la raison à mes fous ; car ceux-ci frappent partout sans regarder où. » Toutefois, c'était un tel crime de toucher à Venise, la gardienne du Milanais, la sentinelle de l'Italie contre l'Allemagne, le boulevard de la nationalité italienne, qu'au moment de lui porter le coup fatal, Jules II sentit un remords, hésita et révéla le secret de la ligue aux envoyés de la république ; mais ils ne crurent pas le danger réel. Cependant Louis XII franchit les Alpes en personne au mois d'avril (1509). Venise ne s'effraya point : elle avait rassemblé une armée de Grecs et d'Italiens égale à celle que pouvaient lever les plus puissants rois, et en avait confié le commandement à deux chefs de la famille romaine des Orsini : l'un brave, vieux et refroidi par l'âge, l'illustre Pitigliano ; l'autre, bâtard de la même maison, le vaillant Alviano, qui venait, par une campagne heureuse, de faire reculer le drapeau de l'Empire. L'infanterie française, la première infanterie nationale que nous ayons eue, était commandée par des capitaines de haute renommée, le sire de Molard, le sire de Vandenesse, frère de La Palisse, le cadet de Duras, et le plus illustre de tous, Bayard, le *chevalier sans peur et sans reproche*. L'armée française franchit l'Adda près de Cassano, et s'avança jusqu'à un mille du camp ennemi, placé sur la hauteur de Treviglio. La position des Vénitiens était formidable, et le roi et ses capitaines durent renoncer à l'espoir de l'emporter. Une manœuvre habile força les ennemis à décamper ; mais à la jonction de deux routes, au village d'Agnadel (Agnadello), l'arrière-garde vénitienne se trouva tout proche de l'avant-garde du roi. Alviano, qui commandait la première, fit demander du secours à son vieux collègue. Il en reçut l'avis d'éviter la bataille, comme le sénat l'avait prescrit. Mais l'impétueux Alviano, à la tête de l'élite de l'armée, n'était pas homme à suivre les conseils d'une prudence timide ; d'ailleurs, la retraite était devenue aussi dangereuse que le combat. Il fit donc volte-face et attendit les Français. L'avant-garde de Louis XII aborda intrépidement les Vénitiens ; mais ayant été obligée de rompre son ordonnance au passage d'un ravin, elle fut chargée impétueusement par Alviano et repoussée en désordre. En ce moment, tout le corps de bataille du roi se porta à son secours et la mêlée devint terrible. Louis XII, pour animer le courage de ses soldats, s'exposa au feu comme le dernier de ses capitaines, répondant aux représentations des siens que « quiconque avoit peur se mist derrière lui, et que vrai roi de France ne mouroit point de coup de canon. » L'arrière-garde française parut à son tour, après avoir traversé des fossés pleins d'eau pour tourner l'ennemi. A sa vue, la cavalerie d'Alviano perdit courage et prit la fuite ; mais l'infanterie, formée principalement d'aventuriers romagnols qu'on appelait les *Brisighelle*, du nom de leur chef, se défendit héroïquement, et fut presque entièrement taillée en pièces, après trois heures d'une résistance désespérée. Six mille restèrent sur la place, et rachetèrent, par leur mort, l'honneur militaire de l'Italie. Alviano, couvert de sang, un œil crevé, se rendit enfin au seigneur de Vandenesse. Il fut conduit devant le roi, qui le reçut avec bienveillance, l'assura qu'il aurait bon traitement et « bonne prison, » et lui dit qu'il eût « bonne patience. — Aussi l'aurai-je, répliqua le *condottiere* avec une courtoisie mêlée de fierté ; si j'eusse gagné la bataille, j'étais le plus victorieux homme du monde, et, nonobstant que je l'aie perdue, encore ai-je grand honneur d'avoir eu en bataille un roi de France en personne contre moi. » Vingt grosses pièces d'artillerie et tous les bagages des Vénitiens tombèrent au pouvoir du roi, qui se remit aussitôt en marche pour recueillir les fruits de sa victoire. Le désastre d'Agnadel (14 mai 1509) porta un coup terrible à la puissance de Venise ; mais il fut sans résultat pour Louis XII, puisqu'il ne fit que transférer la primatie de l'Italie des Vénitiens au pape, c'est-à-dire au plus implacable ennemi de la France.

AGNAN s. m. (a-gnan ; *gn* mll.). Mar. Sorte de virole ou de petite plaque en métal, percée au milieu pour le passage d'un clou qui doit y être rivé.

AGNAN (saint), en lat. *Anianus*, évêque d'Orléans, m. en 453. Il demanda du secours à Aétius contre Attila, qui fut obligé d'abandonner le siége de la ville. Les huguenots violèrent son tombeau en 1562 et brûlèrent ses restes. Fête le 17 novembre.

AGNANO, lac aux environs de Naples, qui occupe le lit d'un ancien cratère. Près de là, la grotte du Chien et les étuves sulfureuses de San-Germano.

AGNANT (SAINT-), ch.-l. de cant. (Char.-Infér.), arrond. de Marennes ; popul. aggl. 278 hab. — Popul. tot. 1,205 hab.

AGNANT DE VERSILLAT (SAINT-), commune du dép. de la Creuse, arrond. de Guéret, cant. de La Souterraine ; popul. aggl. 326 hab. — popul. tot. 2,108 hab.

AGNANTHE s. f. (ag-nan-te — du gr. *agnos*, chaste ; *anthos*, fleur). Arbrisseau de la famille des verbénacées, cultivé en Europe dans les serres chaudes et originaire des Antilles, où son bois sert à teindre en jaune.

AGNAT s. m. (ag-na — lat. *agnatus* ; de *ad*, près ; *natus*, né). Droit rom. Se dit des collatéraux qui descendent d'une même souche masculine, et qui, à ce titre, appartiennent à la même famille : *Les* AGNATS *seuls composaient, à Rome, la famille légale.* (Bouillet.) ‖ Son opposé est *cognat*.

— S'empl. adjectiv. : *Tous ceux qui étaient soumis à ce pouvoir paternel étaient* AGNATS *entre eux.*

— **Encycl.** A Rome, le mot *famille* exprimait une sorte de corporation, la réunion d'un certain nombre de personnes sous la puissance d'un chef, le *père de famille*. Tous ceux qui étaient soumis à ce pouvoir paternel étaient *agnats* entre eux. Entrer dans la famille par le mariage, par l'adoption, c'était passer sous ce pouvoir, et par là même acquérir les droits des *agnats* ; sortir de la famille par l'émancipation, par l'adoption dans une autre famille, c'était perdre ces droits. L'agnation subsistait encore quand le lien de famille était brisé par la mort du père de famille ; mais dans ce cas-là seulement. La famille civile ne se continuant que par les mâles, c'était uniquement dans leur descendance qu'il pouvait se trouver des *agnats*, et c'était avec raison que l'on définissait les *agnats* ceux qui étaient parents entre eux par des personnes du sexe masculin. La *cognation* exprimait, au contraire, la parenté d'une façon générale, indépendamment du lien spécial de famille créé et limité par la loi. L'*agnation* était à la *cognation* ce que l'espèce est au genre. Par exemple, deux frères consanguins, c'est-à-dire nés du même père, étaient *agnats* ; deux frères utérins, c'est-à-dire fils de pères différents, étaient *cognats*. Cette distinction des *agnats* et des *cognats*, qui était très-importante au point de vue des droits et obligations de famille (succession, tutelle), après avoir reçu plusieurs atteintes à l'époque du Bas-Empire, fut abolie par Justinien vers 570.

AGNATHE s. m. (ag-na-te — du gr. *a* priv. ; *gnathos*, mâchoire). Térat. Sorte de monstruosité qui consiste en l'absence des mâchoires.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères ‖ s. m. pl. Nom donné aux éphémères et aux phryganiens, insectes qui ont les organes de la bouche rudimentaires.

AGNATION s. f. (ag-na-si-on — rad. *agnat*). Droit rom. Parenté, lien de consanguinité entre les mâles descendant d'un même père, et qui, chez les Romains, conférait les droits de famille : *Les éléments qui servaient de base à la société romaine étaient, pour la propriété, l'*AGNATION*, le droit des mâles, le droit du sang.* (Salvandy.) ‖ Son opposé est *cognation*.

AGNATIQUE adj. (ag-na-ti-ke — rad. *agnat*). Droit rom. Qui appartient, qui se rapporte aux agnats : *Ligne* AGNATIQUE.

AGNE s. f. (a-gne ; *gn* mll. — du gr. *agnos*, chaste). Bot. Genre de légumineuses, qui diffère un peu du genre mimosa, et qui est indigène de l'Amérique équatoriale.

AGNEAU s. m. (a-gno ; *gn* mll. — lat. *agnus*, même sens, tiré du gr. *agnos*, chaste, innocent ; on disait autref. *agnel*). Nom donné au petit de la brebis, tant qu'il n'a pas un an : *L'*AGNEAU *et l'agnelle. Les* AGNEAUX *bêlants se réfugient auprès de leur mère.* (Fén.) *La peau de l'*AGNEAU *sert à faire des gants de femme et des fourrures.* (Bouillet.)

Un *agneau* se désaltérait
Dans le courant d'une onde pure.
Un loup survint à jeun, qui cherchait aventure.

LA FONTAINE.

‖ Chair d'agneau débitée à la boucherie : AGNEAU *rôti. Côtelettes d'*AGNEAU. *Blanquette d'*AGNEAU. *On nous servit de l'*AGNEAU. *Un quartier d'*AGNEAU *rôti est assez estimé.* (Grimod.)

— Fig. Personne d'humeur douce et inoffensive : *A son air doux et modeste, on l'eût pris pour un* AGNEAU. (Le Sage.) *Vous êtes un* AGNEAU *aujourd'hui.* (Scribe.)

Et lions au combat, ils meurent en *agneaux*.

CORNEILLE.

Faibles *agneaux* livrés à des loups furieux,
Nos soupirs sont nos seules armes.

RACINE.

— Art culin. *Epigramme d'agneau*. Nom donné à une blanquette assez compliquée de poitrine et de côtelettes d'agneau.

— Prov. *Etre doux comme un agneau*, Etre d'une humeur, d'une nature fort douce : *Avec Destin seul il était* DOUX COMME UN AGNEAU. (Scarr.) *J'entends, dit Jésus-Christ, que mes envoyés soient* DOUX COMME DES AGNEAUX, *qu'ils se laissent égorger par leurs ennemis, et je leur ferais un crime de tirer l'épée pour établir le règne de la loi.* (Frayssin.)

— *Agneau pascal*. Nom que donnaient les Israélites à l'agneau qu'ils immolaient tous les ans en mémoire du passage de la mer Rouge. V. PÂQUE. ‖ Chez les chrétiens, l'usage de faire bénir à l'église, le jour de Pâque, un agneau dit *agneau pascal*, existait encore au XVIIe siècle dans plusieurs provinces de la France. ‖ *Fête de l'agneau pascal*. Nom donné primitivement à la fête de Pâque.

— Dans le langage mystique : *L'Agneau, l'Agneau de Dieu, le divin Agneau, l'Agneau sans tache, l'Agneau qui efface les péchés du monde*, etc., Jésus-Christ : *Elle souhaita mille fois d'être plongée au sang de l'*AGNEAU. (Boss.)

L'*Agneau saint* de son sang va sceller le traité
Qui nous réconcilie à son père irrité.

L. RACINE.

— Hist. *Agneau de Dieu*. Nom d'un ordre de chevalerie qui fut institué en Suède, par Jean III, en 1569. Schoonebeeck est le premier qui ait parlé de cet ordre, que le P. Helyot regarde comme supposé. Il n'a laissé, en effet aucune preuve sérieuse de son existence.

— Mamm. *Agneau d'Israël*, Espèce de daman, petit quadrupède dont la taille et les mœurs sont à peu près celles de la marmotte, et qui est très-commun en Syrie et en Palestine.

— Bot. *Agneau de Tartarie*, Une fougère.

— Blas. Symbole de la douceur et de la franchise. ‖ *Agneau pascal*, Celui qui est représenté tenant une croix à laquelle est attachée une banderole d'argent chargée d'une croisette de gueules. *Ville de Rouen* : de gueules, à un *agneau pascal* d'argent, au chef cousu de France.

— **Epithètes**. Bêlant, bondissant, faible, doux, craintif, timide, innocent, tendre, jeune.

Agneau (L'), figure symbolique du Christ, s'immolant comme victime pour racheter les péchés de l'humanité. De très-bonne heure, les artistes chrétiens adoptèrent ce symbole et représentèrent le Sauveur, agneau soumis et éclatant de blancheur, tantôt couché et expirant au pied de la croix qu'il arrose de son sang, tantôt vivant et debout. L'emploi de cette allégorie fut même formellement prescrit par un canon du concile *in Trullo* ; les Pères de l'Eglise craignaient que l'image de Jésus ignominieusement mis à mort ne fût une occasion de railleries de la part des idolâtres, et, par suite, un sujet de scandale et d'éloignement pour les faibles. Plus tard, au contraire, un concile tenu à Constantinople (692) ordonna de préférer la réalité aux allégories, et de montrer le Christ sur la croix. Mais le génie des artistes chrétiens répugna, pendant longtemps, à ces images lugubres ; jusqu'à la Renaissance, l'allégorie garda une très-large place dans les compositions des peintres et des sculpteurs. De nos jours, les conceptions du symbolisme chrétien ne sont comprises que d'un petit nombre ; mais celle de l'*Agneau* est restée populaire.

Agneau mystique (L'), retable de l'église Saint-Bavon, à Gand, et dont le sujet est tiré de l'*Apocalypse*, le chef-d'œuvre des frères Hubert et Jean Van Eyck, auxquels on attribue l'invention de la peinture à l'huile. Hubert, l'aîné des deux frères, à qui cette vaste composition avait été commandée par Vydts, bourgmestre de Gand, étant mort en 1426, sans avoir achevé son œuvre, Jean fut chargé de la continuer. Ce tableau, dont l'église Saint-Bavon ne conserve que la partie centrale et dont les autres panneaux sont dispersés, offrait primitivement, tous volets ouverts, douze compartiments sur deux rangées, sept cintrés dans le haut et cinq rectangulaires dans le bas. L'ensemble en était des plus harmonieux. Au centre de la rangée supérieure, Dieu le Père, coiffé de la tiare et assis sur un trône, tenant d'une main un sceptre de cristal et levant l'autre pour bénir. A sa droite est la Vierge Marie, à sa gauche saint Jean-Baptiste. Ces trois figures, peintes sur un fond d'or et de tapisserie, ont la dignité sculpturale du style primitif. Sur le volet voisin de la Vierge, huit anges, revêtus de dalmatiques d'une merveilleuse exécution, chantent au lutrin ; le volet qui fait pendant nous montre sainte Cécile jouant de l'orgue, et quatre anges l'accompagnant sur des instruments à cordes. Les demi-volets qui terminent la rangée supérieure représentent, l'un Eve tenant la pomme, l'autre Adam cherchant à voiler sa nudité. Ces deux derniers panneaux, relégués pendant longtemps dans une salle obscure du chapitre de Saint-Bavon, sous un ridicule prétexte de pudeur, ont été acquis récemment par le musée de Bruxelles. — La composition qui occupe le milieu de la rangée inférieure est l'*Adoration de l'Agneau mystique* : sur un autel élevé en plein champ et qu'entourent des anges prosternés, l'Agneau est debout ; son sang coule dans un calice ; au-dessus de lui plane le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe. Au premier plan s'élève une fontaine d'architecture gothique, qui symbolise la source de l'eau de régénération et de vie. Des quatre coins du tableau s'avancent des groupes de saints et de saintes qui viennent tous adorer l'Agneau. « Cette composition, dit M. Waagen, est entièrement symétrique, comme l'exigeait la nature mystique du sujet ; mais il y a une telle beauté dans le paysage, dans la transparence de l'atmosphère, dans les arbres et les fleurs, et jusque dans les figures les plus secondaires, que l'on ne songe plus à s'apercevoir de cette disposition de régularité monotone. » Sur les quatre volets adjacents, d'autres adorateurs s'avancent à travers des paysages variés ; ce sont, à droite, des *Ermites* et des *Pèlerins* à pied ; à gauche, les *Soldats du Christ* et les *Bons Juges*, montés sur de magnifiques chevaux. Ces quatre volets, où l'on retrouve particulièrement la manière de Jean Van Eyck, appartiennent au musée de Berlin, ainsi que les deux panneaux de la partie supérieure qui représentent les anges au lutrin et sainte Cécile. C'est encore à Jean que l'on attribue les peintures extérieures des volets, une *Annonciation*, diverses figures de saints, et les portraits des deux artistes placés parmi les confesseurs de la loi nouvelle.

La part d'Hubert dans cet immense travail n'en est pas moins, comme on voit, la plus considérable ; elle lui assigne une place éminente parmi les maîtres de l'art. « Il est presque impossible, disent MM. Crowe et Cavalcaselle, de rendre complète justice à tout ce que ce chef-d'œuvre renferme de beautés, et il faudrait une grande puissance de description pour donner même une légère idée de ses perfections, pour faire comprendre la fervente piété qui anime les personnages, la beauté et la diversité des paysages, le fini des prairies et des fontaines jaillissantes, les innombrables fleurs qui donnent l'aspect d'un éternel printemps à toute cette scène, en un mot, le génie qui sut former un vaste et magnifique ensemble de tant de parties diverses. » — Au-dessous du tableau de l'*Agneau* figurait primitivement un treizième panneau peint en détrempe et représentant les tourments des damnés ; il fut détruit, dès le XVe siècle, par un lavage. Les autres compartiments échappèrent heureusement aux fureurs des iconoclastes en 1566, et à l'incendie de Gand en 1641 ; mais leur dispersion est regrettable. Michel Coxie fit pour Philippe II, roi d'Espagne, une copie de ce retable, qui lui fut payée 4,000 ducats, somme plus forte que celle que produisit l'original.

AGNEL s. m. (a-gnèl ; *gn* mll. — rad. *agneau*). Monnaie d'or qui fut créée par saint Louis et frappée par tous les successeurs de ce prince jusqu'à Charles VII. Elle devait son nom à une représentation de l'Agneau pascal, que portait une de ses faces. L'*agnel* s'appelait aussi *mouton*. De saint Louis à Jean II, il équivalut à 13 francs 95 cent. environ de notre monnaie actuelle. A partir de cette époque, sa valeur varia sans cesse.

AGNELAGE ou **AGNÈLEMENT** s. m. (a-gne-la-je ; *gn* mll. — rad. *agneler*). Epoque où une brebis met bas ; action de mettre bas, en parlant des brebis : *Dans l'espèce ovine, l'*AGNELAGE *a lieu vers le cent cinquantième jour. L'*AGNELAGE *s'opère à la bergerie ou dans les pâturages.* (Lecoq.)

AGNELANT (a-gne-lan ; *gn* mll.) part. prés. du v. Agneler : *Si la brebis est morte en* AGNELANT, *il faut donner son agneau à une autre mère qui aura perdu son petit, ou à une chèvre.*

AGNELÉE s. f. (a-gne-lé ; *gn* mll. — rad. *agneau*). Tous les petits qu'une brebis met bas en une fois.

AGNÈLEMENT s. m. (a-gnè-le-man ; *gn* mll. — rad. *agneler*). Syn. d'*agnelage*.

AGNELER v. n. ou intr. (a-gne-lé ; *gn* mll. — rad. *agneau* ; l'*e* de *gnel* se change en *è* ouvert devant une syllabe muette : *Elle agnèle. Cette brebis agnèlera.* — L'Académie ne donne aucun renseignement sur la conjugaison de ce verbe). Mettre bas, en parlant de la brebis : *Les troupeaux formés pour aller estiver sur les montagnes peuvent être plus nombreux, parce que les brebis* AGNÈLENT *après la descente.* (Magne.)

AGNELET s. m. (a-gne-lè ; *gn* mll. — du lat. *agnellus*, dimin. de *agnus*, agneau). Petit agneau : *Ce n'est encore qu'un* AGNELET.

Thibaut l'*agnelet* passera
Sans qu'à la broche je le mette !

LA FONTAINE.

AGNELIN s. m. (a-gne-lain ; *gn* mll. — rad. *agnel*). Comm. Peau d'agneau préparée à laquelle on a laissé la laine. ‖ On donne aussi ce nom aux laines provenant de la tonte des agneaux, lesquelles sont employées pour la fabrication des chapeaux, principalement en Danemark et en Hollande.

AGNELINE adj. (a-gne-li-ne ; *gn* mll. — rad. *agnel*). Se dit d'une laine courte, soyeuse et frisée, provenant de la première tonte de l'agneau.

AGNELLE s. f. (a-gnè-le ; *gn* mll. — rad. *agnel*). Agneau femelle.

AGNELLO (Jean), riche marchand de Pise, dans le XIVe siècle. Par un hardi coup de main, il s'empara de l'autorité dans une nuit du mois d'août 1364, obtint, en 1368, de l'empereur Charles IV, le titre de doge, mais ne tarda pas à être chassé par les Pisans, qui recouvrèrent leur liberté.

AGNÈS (sainte), jeune vierge de Salerne, martyrisée sous Dioclétien. L'Eglise célèbre sa fête le 21 janvier. Sainte Agnès n'avait que treize ans quand elle fut arrachée à sa famille et conduite devant le préfet de Rome, au moment où un édit barbare venait d'être publié contre les chrétiens. Ni les menaces, ni les séductions, ni la vue des plus cruels supplices, ne purent ébranler la foi de la jeune héroïne. On la traîna aux pieds des idoles, et on lui ordonna de leur offrir de l'encens ; mais elle ne leva la main que pour faire le signe de la croix. Enfin, elle mourut en bénissant le Dieu qui allait la recevoir dans son sein. Saint Ambroise, saint Augustin et d'autres Pères de l'Eglise ont fait le panégyrique de cette sainte. « Tous les peuples, dit saint Jérôme, se réunissent pour célébrer dans leurs discours et dans leurs écrits les louanges de sainte Agnès, qui sut triompher de la faiblesse de son âge comme de la cruauté du tyran, et qui couronna la gloire de la chasteté par celle du martyre. »

La mort de sainte Agnès a fourni au Tintoret et au Dominiquin le sujet de deux tableaux célèbres.

AGNÈS s. f. (a-gnèss ; *gn* mll.). Expression moqueuse dont on se sert pour caractériser une jeune fille ignorante et très-ingénue : *Rien n'est plus absurde qu'une* AGNÈS *de quarante ans.* (Mme Romieu.)

Pour sa femme il choisit une *Agnès* de quinze ans,
Bien dressée à fuir les galants.
Notre *Agnès* se nommait Thérèse.

GRÉCOURT.

On la croit une *Agnès* ; mais comme elle a l'usage
De sourire à des traits un peu forts pour son âge,
Je la crois avancée. . . . .

GRESSET.

Vous vous donnez une peine inutile,
Amants trompeurs, maris jaloux ;
Ah ! croyez-moi, l'*Agnès* la moins habile
En sait encor plus long que vous.

CARMONTEL.

— Au théâtre, Rôle d'ingénue :

Elle a joué deux ans les *Agnès* avec gloire.

E. AUGIER.

AGNÈS, personnage de *l'Ecole des Femmes*, de Molière, et qui est resté au théâtre comme le type de l'*ingénue*, c'est-à-dire de la jeune fille naïve, simple, ignorante, qui dit sans rougir les choses les plus aventureuses. Lorsque le bonhomme Arnolphe lui fait raconter son entrevue avec le jeune Horace, elle rappelle qu'on est venu lui parler d'un homme qu'elle avait *blessé par son regard*.

Eh ! mon Dieu ! ma surprise est, fis-je, sans seconde ;
Mes yeux ont-ils du mal, pour en donner au monde ?

Arnolphe demande :

Qu'est-ce qu'il vous a pris ?

AGNÈS.

Il...

ARNOLPHE, *à part*.

Je souffre en damné.

AGNÈS.

Il m'a pris le ruban que vous m'aviez donné.

Enfin le vieil Arnolphe lui déclare ainsi son amour :

Veux-tu que je me tue ? Oui, dis si tu le veux,
Je suis tout prêt, cruelle, à te prouver ma flamme.

AGNÈS.

Tenez, tous vos discours ne me touchent point l'âme ;
Horace avec deux mots en ferait plus que vous.

On reprocha à Molière le type même d'Agnès ; il le défendit magistralement dans la *Critique de l'Ecole des Femmes*.

« Dans son ignorance des choses, dit M. Hippolyte Lucas, Agnès est pleine de naïveté ; mais pour sotte, elle ne l'est pas. L'esprit lui vient avec l'amour. Sitôt que le regard du jeune Horace a animé cette charmante statue, elle marche, elle court ; deux ou trois leçons du galant en font une femme aussi espiègle, aussi rusée qu'une autre. »

Par comparaison, on appelle *Agnès* toute jeune fille, toute personne qui a ce caractère :

« Une jeune fille ayant rallumé, en soufflant sur la mèche encore rouge, une chandelle, quelqu'un lui dit : « Vous êtes encore vierge, la belle ! — Oh ! monsieur, cela n'y fait rien, » reprit la jeune *Agnès*. » *Dict. d'anecdotes.*

« Les plus jeunes filles, et il y en avait de quatorze à quinze ans, savaient à quoi s'en tenir sur le compte du chanteur Tarquinio. Leur initiation dans l'histoire naturelle est fort précoce à Rome : aucune d'elles, comme l'*Agnès* de Molière, n'aurait demandé,

Avec une innocence à nulle autre pareille,
Si les enfants qu'on fait se faisaient par l'oreille. »

Tablettes romaines.

« — Je ne sais comment vous avez fait pour supporter ce personnage, dit-il à Métella ; il faut que vous ayez une patience angélique.

— Mais il me semble, mon ami, que c'est vous qui m'avez priée de l'inviter, et vous me l'avez laissé sur les bras ensuite.

— Depuis quand êtes-vous si *Agnès*, que vous ne sachiez pas vous débarrasser d'un fat importun ? Vous n'êtes plus dans l'âge de la timidité et de la gaucherie. »

G. SAND.

Un bonhomme, époux d'une *Agnès*,
Contraint d'aller aux champs, la pria d'être honnête :
« Si quelque autre que moi jouit de tes attraits,
Il me viendra, dit-il, des cornes à la tête.
— Des cornes ! que dites-vous là ?
Revenez comme vous voilà,
J'aime bien mieux être fidèle. »
Il part ; à son retour, qu'elle trouva trop prompt,
Ne lui voyant rien sur le front :
« Que vous êtes menteur ! » dit-elle.

BOURSAULT.

— **Epithètes**. Jeune, timide, ingénue, naïve, craintive, prude, charmante, innocente, niaise, sotte, ridicule, fausse, trompeuse, hypocrite, prétendue, rusée.

AGNÈS SOREL. V. SOREL.

AGNÈS D'AUTRICHE, épouse du roi de Hongrie André III, vengea le meurtre de son père, l'empereur Albert Ier, en immolant près de mille personnes, parents des assassins (1308). Elle mourut vers 1364.

AGNÈS DE MÉRANIE, nom d'une reine de France et titre d'une pièce de M. Ponsard. V. MÉRANIE (Agnès de).

Agnese, opéra italien en deux actes, chef-d'œuvre de Paër, représenté à Paris le 24 juillet 1819. Cet ouvrage, qui renferme des chœurs et un finale admirables, fut souvent repris, et toujours avec un immense succès. Il a eu pour interprètes Pellegrini, Galli, Lablache, Tamburini, Mmes Mainvielle-Fodor et Pasta.

AGNÉSI (Marie-Gaétane), savante Italienne, née à Milan en 1718, m. en 1799. Elle se rendit célèbre par sa prodigieuse précocité dans l'étude des sciences et des langues ; et pendant une maladie de son père (1750), elle put le suppléer dans sa chaire de mathématiques, à Bologne. Ses ouvrages de mathématiques ont été traduits en français en 1775, avec des notes de Bossut.

AGNETTE s. f. (a-gnè-te ; *gn* mll.). Techn. Sorte de burin gras, tenant le milieu entre le burin et la gouge.

AGNIAN s. m. (a-gni-an ; *gn* mll.). Hist. relig. Mauvais génie, dans les légendes brésiliennes. On croyait qu'il enlevait les cadavres des morts, si les parents avaient négligé de placer des vivres autour du lieu funèbre.

AGNICHTHOMA s. m. (ag-nik-to-ma). Hist. relig. Oblations au Feu, qui se font dans les Indes à l'époque du printemps.

AGNIÉE s. f. (a-gni-é ; *gn* mll.). Mar. Large tresse sur laquelle s'assied un homme que l'on hisse le long du mât.

AGNITION s. f. (ag-ni-si-on — lat. *agnitio*, même sens ; de *agnoscere*, connaître). Mot employé pour exprimer ce qu'on entend par Reconnaissance, en termes d'art dramatique : *Je sais que l'*AGNITION *est un grand ornement dans les tragédies, Aristote le dit ; mais il est certain qu'elle a ses incommodités.* (Corn.) ‖ L'emploi de ce mot est très-rare.

AGNOÈTES ou **AGNOÏTES** (ag-no-è-te, ite — du gr. *a* priv. ; *gnoô*, de *ginôskô*, je connais). Hist. ecclés. Hérétiques de la fin du IVe siècle, qui prétendaient que Dieu ne connaissait pas tout, mais qu'il acquérait de nouvelles connaissances, erreur qui fut renouvelée plus tard par les sociniens. ‖ Autres hérétiques qui, vers l'an 535, soutenaient que Jésus-Christ avait ignoré l'époque précise du jugement dernier, et le lieu où Lazare était enseveli.

AGNOÏE s. f. (ag-no-î — du gr. *gnoô*, je connais). Méd. Etat d'un malade qui ne reconnaît rien de ce qui l'entoure.

AGNOLO (Baccio D'), architecte et sculpteur florentin, né en 1460, m. en 1543. Il construisit à Florence le palais Bartolini et exécuta des sculptures en bois justement renommées. Il était ami de Michel-Ange.

AGNOLO (Gabriel D'), architecte napolitain, m. en 1510. Il a construit à Naples le palais Gravina et les églises de Sainte-Marie l'Egyptienne et de Saint-Joseph.

AGNONE, ville de l'anc. royaume de Naples. 8,150 hab. Fabrication importante d'articles en cuivre.

AGNOSCO VETERIS VESTIGIA FLAMMÆ, mots lat. qui signif. : *Je reconnais la trace de mes premiers feux.* (Virgile, *Enéide*, liv. IV v. 23.) C'est l'aveu que Didon, veuve de Sichée, fait à sa sœur de son amour pour Enée. Elle retrouve pour lui la passion qu'elle avait éprouvée pour son premier époux.

Racine a heureusement imité Virgile dans ce vers :

De mes feux mal éteints j'ai reconnu la trace.

Les allusions que l'on fait à cet hémistiche ont toujours rapport à une passion mal éteinte, et particulièrement à la passion de l'amour :

« Je ne suis pas de si longtemps cassé de l'état et suite de ce dieu (l'Amour) que je n'aie la mémoire informée de ses forces et valeur : *Agnosco veteris vestigia flammæ*. Il y a encore quelque demeurant d'esmotion et chaleur après la fiebvre. » MONTAIGNE.

AGNOSIE s. f. (ag-no-zî — du gr. *agnôsia*, même sens). Didact. Ignorance.

AGNOSTE s. m. (ag-no-ste — du gr. *agnôstos*, inconnu). Conchyl. Genre de coquilles trilobites fossiles, qu'on trouve en Suède, dans un calcaire sublamellaire.

AGNOTHÉRIUM ou **AGNOTÉRION** s. m. (ag-no-té-ri-omm — du gr. *agnôs*, inconnu ; *thêrion*, animal). Foss. Genre de carnassiers fossiles, qui se rapproche beaucoup du chien.

AGNUS s. m. (ag-nuss — du lat. *agnus*, agneau). Espèce de médaille en cire, qui est bénite par le pape, et sur laquelle est empreinte la figure d'un agneau avec le signe du labarum. Le pape bénit les *agnus*, d'abord, le dimanche *in albis* (premier dimanche après Pâques) après sa consécration, et de sept ans en sept ans, pendant la durée de son pontificat. ‖ Petit reliquaire en forme de losange, orné de figures de saints, de fils d'or et de franges de soie : *Anciennement on mettait dans les* AGNUS *des reliques des saints.* ‖ Petite image de piété entourée de broderies, que l'on donne aux enfants :

Jusqu'au lever de l'astre de Vénus,
Il reposait sur la boîte aux *agnus*.

GRESSET.

Il est mort, disent les moines,
On n'achètera plus d'*agnus*. BÉRANGER.

AGNUS-CASTUS s. m. (ag-nuss-cass-tuss — du lat. *agnus*, agneau ; *castus*, chaste). Bot. Arbrisseau de la famille des verbénacées, appelé aussi *gattilier*, *faux poivrier*, *arbre au poivre*. Son fruit porte les noms de petit poivre, poivre sauvage, poivre des moines, etc.

— **Encycl.** Les feuilles et les fleurs de cet arbrisseau exhalent une odeur aromatique forte, et cependant assez agréable. Toutes ses parties, et surtout les fruits, ont une saveur piquante et poivrée. On leur a attribué jadis la propriété d'amortir les désirs vénériens ; mais ils devaient certainement produire l'effet entièrement opposé. L'*agnus-castus* est aujour-